



Classe 1 mention B initiation Archéologie

Agrément par arrêté du 21 juin 2013

<u>La certification</u> :	Certificat d'aptitude à l'hyperbarie classe 1 de la mention B
<u>Niveau</u> : V	<u>Formacode</u> : 15480
<u>Textes réglementaires</u> :	Décret n° 2011-45 du 11 janvier 2011 relatif à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare ; Décret n°90-277 du 28 mars 1990 relatif à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare ; Arrêté du 30 octobre 2012 définissant les procédures d'accès, de séjour, de sortie et d'organisation du travail pour les interventions en milieu hyperbare exécutées avec immersion dans le cadre de la mention B « techniques, sciences et autres interventions ».
<u>Délivrance de la certification</u> :	Par le centre de formation après validation par le stagiaire des 6 thématiques indiquées ci-dessous.

<u>Le métier</u>	<p>Le Classe 1 de la Mention B donne des prérogatives de travail en milieu hyperbare à une profondeur maximale de 3 000 hectopascals (30 mètres).</p> <p>Le titulaire peut utiliser cette certification en complément de son activité professionnelle principale afin d'exercer son métier en immersion. Les domaines d'activités relevant de la Mention B sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'intervention subaquatique scientifique • L'intervention subaquatique technique • Autres interventions subaquatiques <p>Le titulaire peut être salarié d'une entreprise, d'une collectivité territoriale. Il peut également être indépendant.</p> <p>La spécificité archéologie : possibilité d'intégrer des chantiers d'archéologie sous-marine.</p>
-------------------------	--

<u>La formation</u>	<p>Rythme : cursus continu à plein temps en centre de formation</p> <p>Volume horaire : 35 à 70 heures en centre selon niveau d'entrée (initiation à l'archéologie incluse)</p> <p>Lieu : CAP Trébeurden</p> <p>Durée de la formation : 05 à 10 jours selon niveau d'entrée (initiation à l'archéologie incluse)</p> <p>Nombre de places : 8 par session</p> <p>Evaluations : en continu pour la pratique. Ecrites pour la théorie, en cours et en fin de formation.</p>
----------------------------	--

Contenu de la formation :

- **Les 6 thématiques pour la partie classe 1 B (35 h)** : à l'issue de la formation, le stagiaire est capable de maîtriser :
 - N° 1 : Connaissances théoriques des dispositions réglementaires
 - N° 2 : Connaissances théoriques liées à l'activité professionnelle
 - N° 3 : Moyens de Protection Collective (MPC) et Equipements de Protection Individuelle (EPI) – Autres équipements
 - N° 4 : Organisation des interventions
 - N° 5 : Les différentes procédures d'intervention
 - N° 6 : Maîtrise des procédures de travail jusqu'à -30 mètres
- **Initiation à l'archéologie (35 h)** : Il s'agit d'une introduction aux techniques de fouille et de prospection archéologique en immersion (Mise en place d'un chantier, fouille, techniques de relevés et DSM, techniques d'enregistrement autres et fermeture du chantier). Cet apport ne délivre pas de brevet spécifique.

Les conditions d'admission :

- Etre âgé(e) de 18 ans minimum
- Disposer de l'aptitude médicale hyperbare (Cf. formulaires ci-joint)
- Etre titulaire d'un niveau 3 en plongée

Formations 2016 : 04 au 13 avril **Coût pédagogique** : 1 455 €

Contacts

Gestion administrative : **Sabine BOURGES** - 02 96 23 66 71 - sabine@plongeecap.com
CAP Trébeurden - B.P. 13 - 54 Corniche de Goas Treiz 22560 TREBEURDEN



Inscription Classe 1 B Initiation Archéologie

Dates de formation(s) :

Nom – Prénom :

Date et Lieu de naissance :

Adresse
.....
.....

Code Postal..... Ville :

Téléphone (où nous pouvons facilement vous joindre) :
.....

Adresse mail :
.....

Personne à prévenir en cas de nécessité (identité, lien et téléphone) :
.....

Besoin matériel : Combinaison Gilet Détendeur Ordinateur

Besoin hébergement CAP : Camping Chambre en bungalow

Jour d'arrivée : Jour départ :

Sous réserve de disponibilité à réception de votre inscription.

Documents à nous retourner pour valider votre inscription :

Par courrier 2 semaines au plus tard avant début du stage :

Bulletin d'inscription + chèque d'acompte de 200 € quel que soit le stage, ou 225 € si souscription de l'option annulation (option vous permettant de vous faire rembourser l'acompte sur justification de votre désistement : maladie, blessure, décès dans la famille).

Par mail de préférence 1 semaine au plus tard avant le début du stage :

- Justificatif de votre niveau actuel de plongée
- Aptitude médicale hyperbare de moins d'un an (à la date de fin de stage).
- Copie recto verso d'une pièce d'identité.
- 4 photos d'identité couleurs de taille réglementaire (pas de photocopie ou impression maison)

J'autorise le CAP à informatiser les renseignements fournis par ce bulletin pour un usage interne.

A..... Le/...../.....

Signature précédée de la mention «lu et approuvé»

APTITUDE MEDICALE

Pour passer l'aptitude médicale hyperbare, quel que soit la Classe et la Mention, le certificat médical doit être établi après examens complémentaires. Ces examens complémentaires sont définis à l'initiative du médecin que vous consulterez (*selon Arrêté du 28 décembre 2015 abrogeant diverses dispositions relatives à la surveillance médicale renforcée des travailleurs*).

Pour obtenir cette aptitude médicale :

- Prendre RDV chez un médecin fédéral de plongée ou hyperbare. Si vous êtes salarié et que vous passez cette formation dans le cadre de votre travail, prendre RDV auprès de votre médecin du travail. Le médecin que vous consulterez, vous délivrera les ordonnances vous permettant de passer les différents examens qu'il estime nécessaire de vous faire passer.
- Prendre RDV auprès de l'un des services médicaux cités ci-dessous. Ils vous proposeront une visite complète sur une journée. Sont cités ici les plus proches de notre base, liste non exhaustive :
 - Centre d'Activités Santé Sports Lannion : 02.96.38.39.95
 - Centre hospitalier Brest : 02.98.34.70.98/02.98.34.70.99
 - Centre médico-sportif de Bretagne Sud Lorient : 02 97 06 98 95
 - Centre hospitalier Angers : 02.41.35.38.71
 - Centre médical subaquatique de Paris 01.42.40.48.37

Il vous sera remis après cette visite un avis ou fiche (pour les médecins du travail) d'aptitude médicale à l'hyperbarie en y précisant la mention et la classe. **Cf. Imprimés types ci-après.**

AVIS MEDICAL

AUX INTERVENTIONS EN MILIEU HYPERBARE

Je soussigné(e) Docteur

Médecin de la plongée Médecin hyperbare Médecin du sport
(Cocher la ou les cases appropriées (s))

Certifie, après l'avoir examiné(e) que :

M. - Mme – Melle

NOM : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____

Est déclaré(e) : APTE INAPTE

Aux interventions hyperbares : CLASSE : _____ MENTION : _____

Date de limite de validité de cette décision :

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

Cachet du médecin

FICHE MEDICALE

AUX INTERVENTIONS EN MILIEU HYPERBARE

Je soussigné(e) Docteur _____ Médecin du travail,

Nom et adresse du service médical :

Certifie, après l'avoir examiné(e) que :

M. - Mme – Melle

NOM : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____

Employé(e) dans la société : _____

NE PRESENTE PAS DE CONTRE - INDICATION MEDICALE AUX INTERVENTIONS EN MILIEU HYPERBARE

Apte aux interventions hyperbares :

CLASSE :

MENTION :

Date de limite de validité de cette décision :

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

Cachet du médecin